

LOT

CORN

**Nombre de membres**

**Séance du mardi 11 septembre 2018**

**en exercice:** 10

L'an deux mille dix-huit et le onze septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 06 septembre 2018, s'est réunie sous la présidence de Dominique LEGRESY.

**Présents :** 10

**Sont présents:** Dominique LEGRESY, Gisèle BOUZOU, Bernard CAISSO, Sylvie CHIMINELLO, Marielle COLOMB, Marie-Claire DELMAS, Benjamin FRANCOUAL, Ludovic LECOUSTRE, Olivier QUERCY, Hervé VALETTE

**Votants:** 10

**Représentés:**

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Sylvie CHIMINELLO

**Objet: Vote remboursement trop perçu - ass\_corn - 2018\_022**

Le Maire **expose** au Conseil Municipal que concernant l'abonnement assainissement de la maison de Mme AVERSA.

Le maire **propose** à l'assemblée de retirer de l'imputation 70611 Redevance d'assainissement collectif la somme trop perçue de 215€ et de la verser sur l'imputation 673: Titres annulés (sur exercices antérieurs) afin de rembourser Monsieur MALAVAL.

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	215.00	
70611	Redevance d'assainissement collectif		215.00
<b>TOTAL :</b>		<b>215.00</b>	<b>215.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>215.00</b>	<b>215.00</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité**

**Décide**

- le transfert des 215€ de l'imputation 70611 à 673
- Autorise la maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré à CORN, le jour, mois et an que dessus.

**Objet: Paiement des indemnités chômage de Mr Gilles et frais annexes 2018\_023**

Le Maire **expose** au Conseil Municipal que concernant le dossier de Mr Gilles Mathias, embauché en tant qu'agent recenseur 2017, la commune se doit de lui verser des indemnités chômage.

Le maire **propose** du fait que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, étant insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :(ligne 64731 et 6488)

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-8000.00	
64731	Allocations chômage versées directement	7000.00	
6488	Autres charges	1000	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité**

**Décide**

- le transfert de 8000€ de l'imputation 615221 aux imputations 64731 et 6488

- Autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette décision et lui demande de solliciter le CDG 46 pour un remboursement lié à un défaut d'information de leur part à la signature du contrat de Mr GILLES Mathias

Fait et délibéré à CORN, les jour, mois et an que dessus.

**Objet: validation Rapport annuel du Prix et Qualité du Service assainissement - 2018\_024**

Le maire **expose** le **Rapport** sur le **Prix** et la **Qualité** du **Service** public d'assainissement collectif (RPQS) 2017 et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Le SYDED DU LOT, assistant conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Maire **propose** à l'assemblée :

- d'adopter le rapport annuel
- le conseil municipal après avoir délibéré à **l'unanimité**

**Décide**

- **D'ADOPTER** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de CORN.

Fait et délibéré à CORN, les jour, mois et an que dessus.

**Objet: Projet de verger à vocation conservatoire variétés locales et anciennes - 2018\_025**

Le maire **expose** le projet (voir compte-rendu de réunion du 15 mai 2018)

**1/ Le Contrat de Restauration de Biodiversité**

Ce contrat est un programme d'actions d'une durée de 3 ans, porté par le Parc Naturel des Causses du Quercy. Il couvre l'ensemble du territoire du Parc et prévoit la réalisation de travaux et d'aménagements qui facilitent la circulation des espèces dans les milieux naturels permettant ainsi le maintien de leur cycle de vie.

Parmi les actions proposées pour répondre aux objectifs de ce programme, la Fédération des Chasseurs envisage la mise en place de petits vergers conservatoires.

**2/ Modalités de mise en place du verger conservatoire**

La Fédération propose une plantation de **fruitiers de variétés anciennes**, sur un **terrain communal**.

Elaboration du projet (répartition des tâches, choix des essences, contraintes à respecter...etc.) réalisée en **concertation avec la collectivité** concernée.

Organisation d'un **chantier participatif** lors de la plantation

La fédération fournira

- o 15 plants (provenant du Conservatoire Végétal d'Aquitaine)
- o 15 filets de protection
- o 15 tuteurs
- o 15 étiquettes en bois (à suspendre pour indiquer le nom de l'essence)
- o 15 liens pour fruitier
- o 1 panneau d'information du public (60x42cm) avec support bois

Il a été convenu que la collectivité s'occuperait :

- o De préparer le terrain avant la plantation
- o De s'approvisionner en compost/fumier et en paillage

**REMARQUE :** Une ressource en eau est également à prévoir le jour de la plantation

### 3/ Le projet

La plantation aurait lieu le 10 Novembre 2018 (à confirmer)

La parcelle mise à disposition (14 ares dont 8 utilisables) se situe à la sortie du village, sur un terrain sablo-limoneux.

Le choix des essences s'est porté sur des pommiers, pruniers, poiriers cerisiers, noisetiers et cognassiers.

Le maire **propose** de

- valider le projet
- de valider les variétés proposées pour la plantation :

Le Conseil municipal , après délibération, **décide à l'unanimité de valider le projet de valider les variétés.**

#### Objet: **Statut de la FDEL**

Monsieur le Maire, sur demande de la fédération départementale d'énergies du Lot (FDEL), **expose** au conseil municipal que, pour prendre en compte le contexte nouveau de la transition énergétique et les évolutions intervenues dans le monde de l'énergie depuis l'adoption des statuts de la FDEL en juillet 2015, celle-ci a décidé de les compléter par des modifications d'articles existants et par des articles nouveaux, que le maire détaille et explicite.

Après examen approfondi, le conseil municipal, **décide à l'unanimité de ne pas valider** le projet de modification des statuts de la FDEL proposé.

Cette décision s'est appuyée sur les éléments suivants :

- dans le projet de statuts la FDEL explique qu'elle est propriétaire du réseau basse tension, or si les communes ont bien transféré la « compétence d'autorité concédante » à la FDEL, elles n'ont en aucun cas transféré la propriété des réseaux publics de distribution situés sur leur territoire incluant notamment les compteurs et systèmes de comptage (Article L. 322-4 du Code de l'énergie) ; le fait que la commune ait transféré sa « compétence d'autorité concédante » à la FDEL, signifie que cette dernière peut gérer pour le compte de la commune ses réseaux de distribution, soit en régie, soit en confiant cette gestion par contrat à un gestionnaire de réseau de distribution (GRD, dans notre cas ENEDIS), mais ne devient en aucun cas propriétaire des réseaux.

- dans le projet de statuts la FDEL rajoute un sous article 2-6-9, « permettant au syndicat de mettre en œuvre et d'exploiter des bases de données d'intérêt général et des systèmes d'informations géographiques ou de géo référencement », ce qui nous paraît peu clair ni quant au but ni quant aux intentions ; dans la mesure où l'intérêt général est mis en avant, l'intention doit être clairement exprimée et le principe de précaution appliqué afin de lever les doutes sur l'utilisation des données collectées.

#### Objet: **Accompagnement scolaire**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'au mois de juin lors d'une réunion à Livernon avait été acté le principe d'un accompagnateur scolaire sur la ligne de bus Corn Grèze Bélinac Livernon avec participation financière des trois communes. La région Occitanie, compétente en la matière, a modifié les lignes de bus ce qui entraîne le rajout des communes d'Espédaillac et de Quissac. Monsieur le Maire de Livernon a informé Monsieur le Maire de Corn que la dépense serait divisée entre toutes les communes et intégrée aux frais de scolarité. Pour rappel ceux-ci s'élèvent aujourd'hui à 1200 euros par enfants.

Le conseil prend acte de cette information

#### Objet: **Protection des données**

Le Maire expose qu'il a été, lors du précédent conseil, délibéré concernant la R.G.P.D. Le syndicat intercommunal A.GE.DI. demande de modifier un terme de la précédente délibération à savoir :

d'autoriser Mr le Maire à désigner le Délégué à la protection des Données MUTUALISÉ., (et non du syndicat intercommunal AGEDI).

et d'y inscrire la délégation de pouvoir à Mr Lecoustre Ludovic pour cette responsabilité comme vu précédemment.

#### **Le maire propose à l'assemblée :**

- de mutualiser ce service avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I.,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner le DPD mutualisé, M. Jean-Pierre MARTIN, comme étant le DPD de la collectivité.
- de déléguer son pouvoir à Mr Ludovic Lecoustre pour cette responsabilité

le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité Décide :

#### **DECIDE**

- d'autoriser le maire à signer la convention de mutualisation avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I.
- d'autoriser le maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale.
- de désigner le DPD mutualisé, M. Jean-Pierre MARTIN, comme étant le DPD de la collectivité.
- de déléguer son pouvoir à Mr Ludovic Lecoustre pour cette responsabilité

#### **Objet: École publique Assier**

Monsieur le Maire informe le conseil que l'école d'Assier a un projet de partir en classe de mer cinq jours, trois élèves de la commune sont concernés. La directrice de l'école demande par courrier un soutien au financement pour ce projet. Après débat

Le conseil municipal a décidé, par 5 pour et 5 abstentions de participer financièrement au voyage à hauteur de 50 euros par enfant. Le conseil a demandé à Monsieur le Maire de rencontrer la directrice afin d'échanger avec elle sur ces démarches récurrentes.

#### **Questions diverses:**

- Monsieur Lecoustre informe le conseil de l'arrivée de sacs réutilisables pour le tri des déchets recyclables. Lors de la dernière réunion de la commission déchets ménagers, il a été évoqué la question du ramassage incitatif qui devrait se mettre en place sur le territoire.
- Journée CCAS, reportée au 30 septembre 2018 car le pays d'art et d'histoire fête les 20 ans du classement par l'Unesco du chemin de Saint-Jacques de Compostelle le 16 septembre 2018.
- Monsieur le Maire informe le conseil qu'avec l'aide de Mrs Quercy Maurice et Olivier , Valette Hervé, Beltzer Pascal les tuyaux de la sources ont été remplacés.
- Monsieur le Maire informe que le trou pour la pose du panneau de limitation à 50km/h a été fait et que le panneau va être posé très prochainement. La pose du feu clignotant à l'abri bus va être effectuée prochainement par la SDEL pour un coût d'installation d'environ 1000 euros.
- Monsieur le Maire informe que le changement du poteau d'éclairage du carrefour est retardé car l'entreprise n'a plus de crosse en stock.

- Monsieur le Maire informe le conseil que le passage de l'éclairage du système à ampoule à un système LED, mené en collaboration avec le Grand Figeac, devrait avoir lieu d'ici la fin de l'année. Par ailleurs il a été pris note du décalage entre les horloges gérant les deux réseaux d'éclairage public et le nécessaire sera fait pour que cela rentre dans l'ordre.
- Monsieur le Maire indique qu'il a pris rendez-vous avec le représentant de la société ALEC- Lacroix Signalisation pour étudier la signalétique sur les voies communales afin de réduire les risques pour tous. Mrs QUERCY, FRANCOUAL, VALETTE, Mme Chiminello assisteront à la rencontre.
- Madame Chiminello informe le conseil qu'un devis a été réalisé par la société CAPRARO pour le changement de la cuve de la station d'épuration, d'autres devis sont en attente.
- Monsieur le Maire informe le conseil que différents courriers sont arrivés en Mairie concernant la couverture mobile. Tous vont dans le sens d'un report de la sortie de la zone blanche.
- La réfection du chemin du cournillou a été réalisée comme convenu.
- Une réunion concernant l'organisation du Comice agricole aura lieu le 17 septembre à Corn à 20h30
- Compétence eau et assainissement va être transférée au Grand Figeac au plus tôt en 2020. Le 28 septembre, une réunion à propos de ce transfert aura lieu à l'espace Clément Marot de 14 heures à 17h, Monsieur Bernard Caisso s'y rendra.
- Madame Chiminello fait le point sur le projet défibrillateur.
- Monsieur le Maire informe le conseil que malgré plusieurs sollicitations la société Orange n'a toujours procédé au passage de la connectique aérienne à la connectique souterraine à Laparrot. Cette non-réalisation entraîne un retard dans l'enlèvement des différents poteaux.

23h45 Fin